



SEMINAIRE DE FORMATION

11 AOUT 2011

WHARF HOTEL DE GRAND-BASSAM
FORMATION DES VENDREDI 19 ET SAMEDI 20 AOÛT 2011

THEME

**« Présentation et
Commentaire de
l'annexe fiscale pour la
gestion 2011 suivi de la
résolution des
problèmes rencontrés
par les entreprises en
matière fiscale »**

DATE ET LIEU

**Le séminaire se déroulera
les vendredi 19 et
samedi 20 Août, au
WHARF HOTEL de
Grand-Bassam**

Intérêt de la formation...

L'annexe fiscale pour la gestion 2011, en vigueur depuis peu, comporte pour l'Année 2011, d'importantes innovations susceptibles d'améliorer les conditions d'exploitation et la compétitivité des entreprises.

*Aussi, afin de permettre aux entreprises d'acquérir une meilleure connaissance des dispositions de l'annexe fiscale pour la gestion 2011 et de trouver des solutions aux difficultés qu'elles pourraient rencontrer en entreprise, nous organisons **les vendredi 19 et samedi 20 Août 2011** au **WHARF HOTEL de Grand-Bassam**, le présent séminaire consacré à :*

- **La présentation de l'annexe fiscale pour la gestion 2011**
- **La résolution pratique des problèmes rencontrés par les entreprises en matière fiscale**
- **L'exposition- vente d'ouvrages (Code général d'Impôts, doctrine fiscale t1 et t2, Précis de comptabilité générale)**

Objectifs

- *Favoriser une meilleure connaissance de l'annexe fiscale pour la gestion 2011.*
- *Permettre aux entreprises de trouver des solutions aux problèmes fiscaux qu'elles rencontrent.*
- *Permettre aux entreprises de tirer profit des avantages que leur offrent les innovations de l'annexe fiscale 2011.*
- *Favoriser chez les entreprises, une meilleure réduction des coûts fiscaux liés aux questions qui les préoccupent.*

PUBLIC CIBLE

Ce séminaire s'adresse :

- ❖ **Aux dirigeants d'entreprises ;**
- ❖ **Aux Directeurs Administratifs et financiers ;**
- ❖ **Aux chefs comptables et comptables ;**
- ❖ **Aux personnels des services administratifs et financiers ;**
- ❖ **Aux Chefs de services et départements juridiques ;**
- ❖ **Aux personnels des services fiscalité des entreprises.**

A toute personne intéressée

Contenu

Le séminaire traitera de :

➤ **Présentation de l'annexe fiscale pour la gestion 2011**

✓ **Exposé des motifs**

✓ **dispositifs**

Résolution pratique des problèmes rencontrés par les entreprises en matière fiscale

✓ **Exposé des problèmes**

Problèmes inhérents aux secteurs d'activités

Problèmes spécifiques à l'entreprise

✓ **Solutions envisagées**

Opinion et recommandations de l'administration fiscale en la matière

Formateur(s)

L'animation de la formation sera assurée par :

Monsieur Antoine KOUADIO-BANGA, (Expert Fiscaliste, Administrateur des services financiers à la DGI) et Inspecteur des services fiscaux.

Participation

(300 000 F CFA par participant).

Dans ce prix, sont compris :

La formation + documentation de base appropriée

L'hébergement pour la nuit du vendredi

1 pause café pour le vendredi

1 petit déjeuner pour le samedi

2 repas (1 dîner+ 2 déjeuners) pour les 2 jours

a) Le bulletin d'inscription doit être retourné au plus tard le **jeudi 18 août 2011 à 18 h 00**, il vaut inscription et devra être accompagné du règlement à l'ordre de Coordination Nationale OHADA.

b) Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles.

c) **50 % du droit de participation devront être acquittés avant la formation pour confirmation de la présence au séminaire.**

d) L'hébergement a lieu au WHARF HOTEL de Grand –BASSAM.

Y sont prioritairement logés, les participants ayant dûment confirmé leur présence.

e) En cas de dépassement de la capacité de ce complexe, certains participants pourraient être hébergés sur des sites hôteliers partenaires du WHARF HOTEL. Les organisateurs en appellent à leur compréhension et leur garantissent une qualité de service comparable.

f) En cas d'annulation dans les trois jours précédant le début du séminaire, 25% du montant des frais de participation resteront acquis aux organisateurs.

g) Toute formation commencée est due en totalité.

h) Un diplôme sera délivré en fin de session.

i) Les organisateurs se réservent le droit d'annuler une préparation faite d'un minimum de participants. Dans ce cas, il sera procédé au remboursement intégral des droits encaissés.